

# **COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE**

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOÛT 2018

Convocation du : 15/07/2017

PRESENTS : D. Gasc, I. Caubet, T. Chebelin, B. Gelis, F. Moure, D. Ralière, F. Vennel.

ABSENTS/EXCUSES : JP Combret (procuration à I. Caubet)

Ordre du jour :

- ✓ Planification des travaux ADA'P suite à observations de la Direction Départementale des Territoires
- ✓ Tableau des subventions communales
- ✓ Questions diverses

-----

Le quorum d'étant pas atteint, le conseil municipal est reporté au mercredi 8 août à 18 h.

# **COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE**

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AOÛT 2018

Convocation du : 04/08/2017

PRESENTS : D. Gasc, I. Caubet, T. Chebelin, B. Gelis, D. Ralière, N. Sans, V. Sarthou.

ABSENTS/EXCUSES : C. Babot, JP. Combret, P. Delière, B. Moratona, C. Moratona, F. Moure, F. Vennel

Ordre du jour :

- ✓ Planification des travaux ADA'P suite à observations de la Direction Départementale des Territoires
- ✓ Tableau des subventions communales
- ✓ Questions diverses

-----

Approbation du compte-rendu du précédent Conseil municipal.

M. le Maire signale que dans le compte-rendu il a corrigé 600 € pour 6000 € pour le montant de l'entretien des chemins de randonnée.

**Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

- ✓ **Planification des travaux ADA'P suite à observations de la Direction Départementale des Territoires**

Les travaux ADAP concernent la mise aux normes des bâtiments communaux pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Les travaux devront être réalisés dans un délai de 4,5 ans à compter du 17 juillet 2018. Au lieu de 6 ans. Or nous n'avions pas prévu de l'étaler sur 6 ans, nous avons prévu une planification jusqu'en 2022 et qui s'étale donc sur 4,5 ans. Il n'est pas nécessaire de délibérer. Un courrier peut suffire pour modifier le formulaire cerfa et signifier qu'on respecte l'arrêté.

- ✓ **Tableau des subventions communales**

Il s'agit de ratifier les propositions de la commission en charge des associations.

Un montant global a été porté un budget pour 9000 €. Il faut délibérer sur le détail du tableau, sur chaque ligne pour pouvoir verser les subventions.

On n'a pas encore décidé où l'association PAZAPA pourrait se réunir. Il faudra respecter les normes pour accueillir les enfants de 0-3 ans. L'association demande 2 heures de temps, 3 fois par semaine.

Monsieur le Maire propose de récupérer l'ancienne salle des jeunes qui pourra servir pour des réunions de travail, salle d'expo, ateliers informatiques, et éventuellement PAZAPA, il s'engagerait à enlever leur mobilier chaque fois la salle sera utilisée pour un autre usage.

Au niveau de la subvention, elle pourrait être compensée, par la mise à disposition de la salle.

T. Chebelin : Est-ce que les ordinateurs seraient gênants dans la salle des aînés ?

N. Sans : Ils ont du mobilier qu'on ne peut pas déplacer.

T. Chebelin : Une est climatisée, l'autre non.

On a budgétisé 9000 € mais en oubliant des associations. L'année passée, les subventions n'ont pas été versées à plusieurs associations et 2 associations sont nouvelles (PAZAPA et Sous les platanes).

Il manque 485 € sur le montant global de l'enveloppe budgétée de la subvention.

I. Caubet : Pour les associations dont le siège est à Bonrepos, on a attribué 400 € par défaut. Certaines associations n'ont pas déposé de dossier. Les projets déposés sont plus où moins les mêmes chaque année, donc on a souhaité augmenter la subvention pour les associations qui proposaient des nouveautés : le tennis que relance la sortie au Petits As de Tarbes et Sous les platanes, une association qui mérite d'être soutenue pour son essence même ainsi que pour sa démarche pédagogique.

Pour l'association Vita Form, il sera nécessaire de préciser dans le courrier de notification, que dans la mesure où la subvention sert à financer le bus pour la sortie Raquettes, le coût de cette sortie ne devra pas être demandé dans le même temps aux participants à la sortie, comme c'était le cas les années précédentes. Si ce n'est à hauteur de la différence.

D. Ralière : pourquoi on ne met pas plus aux anciens combattants ? On pourrait augmenter de temps en temps. Ils ont besoin d'argent pour leurs manifestations. On a besoin d'eux pour la mémoire.

Il s'agit donc d'augmenter de 50 € chacun les associations d'anciens combattants: FNACA et Associations des anciens combattants du canton de Saint-Lys.

Manque donc 585 € au budget.

Monsieur le maire demande de délibérer pour approuver le tableau des subventions aux associations en tenant compte de cette augmentation.

**Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

Monsieur le Maire demande d'approuver une décision modificative au budget pour aller prendre les 585 € dans les dépenses imprévues et les porter à l'article des subventions aux associations.

**Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

✓ **Questions diverses**

Séance levée à 18h30